

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre avril à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Madame Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absentes excusées : Mesdames Isabelle BARTHELEMY et Emilie DE BOUVER

Procuration : Madame Isabelle BARTHELEMY à Monsieur Antoine POLATOUCHE

Convocation et affichage : 31/03/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

Objet : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE LA REMORQUE DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL A LA COMMUNE DE CUREL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que la commune de Châteauneuf-Miravail a acheté une remorque afin que l'employé communal puisse l'utiliser pendant son temps de travail.

Il rappelle que l'employé communal de Curel est aussi l'employé communal de la commune de Châteauneuf-Miravail.

Il indique que dans le cadre de son travail, l'employé communal utilise cette remorque.

Compte tenu de l'investissement fait pour l'acquisition de celle-ci par la commune de Châteauneuf-Miravail (658.33 €HT) et afin de partager les frais inhérents à cet investissement, la commune de Châteauneuf-Miravail propose à une mise à disposition à titre onéreux de cette remorque pendant 6 mois, pour un montant total égal à la moitié de l'investissement initial, soit 54,86 €/mois.

Tous les frais engagés dans le futur sur cette remorque seront pris en charge par la commune de Châteauneuf-Miravail, et répercutés de la même manière à la commune de Curel, quelle que soit l'intensité d'utilisation de cette remorque par l'agent technique sur l'une ou l'autre des communes concernées par la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal, de se prononcer sur cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition présentée ci-dessus pour la mise à disposition de la remorque par la commune de Châteauneuf-Miravail à la commune de Curel,
- approuve cette mise à disposition pour une durée de 6 mois pour un montant mensuel 54.86 € à compter du 01/01/2025,
- dit que tous les frais engagés dans le futur sur cette remorque seront pris en charge par la commune de Châteauneuf-Miravail, et répercutés de la même manière à la commune de Curel, quelle que soit l'intensité d'utilisation de cette remorque par l'agent technique sur l'une ou l'autre des communes concernées
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 07 avril 2025.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
Antoine POLATOUCHE